



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU VENDREDI 17 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept juin, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents : Mme Martine PARÉ – MM Vincent COWET – Roland GASTINE – Tibault GROLLEMUND – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX – Jérôme RÉGNIER – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND.

Avait donné pouvoir : M Bernard LE BRETON.

Étaient excusés : Mme Pascale GILLET – MM Denis BERTHOLOM – Bruno LE BORGNE – Yannick LE BORGNE.

Assistaient également à la réunion les services de Eau du Morbihan :

Mmes Marie ANDRÉAN – Françoise JÉHANNO – Pascale HUD'HOMME – MM Vincent ANNEZO - Antoine BÉNÉJEAN – Jérôme BOSSAY – Arnaud LE GAL.

Secrétaire de séance : Vincent COWET.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

Dominique RIGUIDEL présente Vincent ANNEZO, récemment recruté sur le poste de Technicien chargé du contrôle d'exploitation.

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 13 mai 2022

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal du 13 mai 2022, le Président le soumet au vote.

Le Bureau après en avoir délibéré décide d'adopter le procès-verbal du Bureau du 13 mai 2022.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

CONVENTIONS

- 2) Convention avec la CCI du Morbihan dans le cadre du projet ECOD'O 3

Françoise JÉHANNO rappelle la présentation de la démarche ECOD'O faite par Patrick LE BOURLAY et Luc GUYMARE de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) lors de la réunion du Comité Syndical du 25 mars dernier.

Elle rappelle que le projet ECOD'O se décline en 3 phases :

- ECOD'O 1 : diagnostics auprès de 30 entreprises volontaires, réalisation du guide des bonnes pratiques et sensibilisation et communication,
- ECOD'O 2 : diagnostics auprès de 12 entreprises, 8 accompagnements renforcés, création d'un club ECOD'O des entreprises, sensibilisation et communication,
- ECOD'O 3 : régionalisation de la démarche avec le recrutement de 2 chargés de mission, diagnostics auprès de 12 entreprises et 13 accompagnements dans le Morbihan, sensibilisation et communication, projet de récupération des process d'eau à l'échelle une zone d'activité. Lorient agglomération et Pontivy communauté se sont portés candidats dans ce projet.

Dominique RIGUIDEL propose de poursuivre le partenariat engagé avec le projet ECOD'O. Il ajoute que la sensibilisation sur les économies d'eau est cruciale et souhaite avoir un retour détaillé des résultats des expériences.

Françoise JÉHANNO précise qu'à l'issue la réunion du comité pilotage de clôture du programme ECOD'O 2, du 16 juin 2022, un bilan relatif aux actions et économies d'eau des 30 entreprises du programme ECOD'O 1 a été transmis. Il sera communiqué très prochainement.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le programme 2022-2023 du projet ECOD'O 3 porté par la CCI du Morbihan ;**
- **de soutenir le programme ECOD'O 3, et de participer à hauteur de 10 000 €, pour le volet morbihannais ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente avec la CCI du Morbihan.**

COMPÉTENCE PRODUCTION

- 3) Travaux de canalisations - projet de refonte de l'unité de production d'eau potable de Toultreincq à Gourin - Roi Morvan Communauté

Françoise JÉHANNO rappelle les grandes lignes du projet de modernisation de l'unité de production de Toultreincq, consistant à sécuriser l'approvisionnement du territoire de Roi Morvan Communauté avec la création d'une filière mixte.

A noter que l'attribution du marché de réhabilitation de l'UP de Toultreincq sera présentée à la réunion du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2022.

Il est proposé, suite à l'analyse des offres, d'attribuer le marché spécifique aux travaux de canalisations, dont la compétence relève du Bureau, à l'entreprise Toulgoat pour un montant de 246 202 € H.T..

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise TOULGOAT pour un montant de 246 202 € H.T., ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

- 4) Travaux de réhabilitation et sécurisation des toitures terrasses de l'unité de production de Bellée – Oust à Brocéliande Communauté

Françoise JÉHANNO rappelle que l'unité de production de Bellée à Saint-Congard prélève dans la Claie et dans l'Oust en secours.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché de travaux de réhabilitation et de sécurisation des toitures terrasses avec l'entreprise ETANDEX pour un montant de 104 233 € H.T.. Le montant du marché ne dépasse pas l'Autorisation de Programme (AP).

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer le marché de travaux, avec l'entreprise ETANDEX pour un montant de 104 233 € H.T., ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

- 5) Remise à niveau des stations de Production d'eau souterraine - Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté

Françoise JÉHANNO rappelle l'autorisation de programme de 2016 portant sur le programme pluriannuel de remise à niveau des stations de Production à partir d'eaux souterraines. Elle précise que cette tranche de travaux concerne les unités de production de :

- Lambrun sur la commune de Paimpont,
- Blogou sur la commune de Val d'Oust,
- Fandemay sur la commune de Carentoir.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux, dont les montants ne dépassent pas l'Autorisation de Programme, avec les entreprises :

- ESPACS pour un montant de 21 605 € H.T. (lot 1 : clôtures),
- SAUR pour un montant de 91 581 € H.T. (lot 2 : équipements),
- EIFFAGE pour un montant de 143 536 €. H.T. (lot 3 : génie civil).

Dominique RIGUIDEL demande si les 3 unités sont concernées par les problèmes de métabolites. Il s'interroge sur la pertinence de réaliser des travaux sur une petite unité de production, telle que le Blogo, qui serait potentiellement impactée par une fermeture en cas de dépassements des taux fixés.

Françoise JÉHANNO répond que les unités de production de Lambrun et Blogo, ne sont pas impactées. Le mélange des prélèvements des ressources suffisent à pallier les dépassements pour l'unité de production de Fondemay. Le marché en question ne concerne pas le process des unités mais uniquement l'entretien du patrimoine.

Elle rappelle la décision du Bureau du 13 mai 2022 d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre relatif à un programme de renforcement des filières spécifiques à la problématique des métabolites par affinage au charbon regroupant 5 stations d'eau souterraine, dont l'unité de production de Fondemay.

Elle ajoute que les derniers échanges avec l'ARS laissent à penser que, dans les conditions actuelles de sécheresse, l'ARS serait prête à autoriser à distribuer l'eau potable en cas d'analyse non-conforme aux métabolites, mais en deçà de la limite de la Vmax.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président, à signer les marchés de travaux , ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant avec :

- **Lot 1 : l'entreprise ESPACS pour un montant de 21 605 € H.T,**
- **Lot 2 : l'entreprise SAUR pour un montant de 91 581 € H.T,**
- **Lot 3 : l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 143 536 € H.T .**

- 6) Travaux de réhabilitation partielle des réservoirs N1 et N2 à Hoëdic - Auray Quiberon Terre Atlantique

Antoine BÉNÉJEAN rappelle que le stockage de l'eau pré-filtrée et désinfectée par l'unité de production dans une bâche souple est limité à 75 m³ et le réservoir N2 n'est plus utilisé depuis 2016 en raison de la dégradation de la bâche.

Les travaux de réhabilitation envisagés ont pour but, de renforcer les capacités de stockage en eau traitée afin de sécuriser la distribution d'eau potable sur l'île.

Il précise que l'estimation du bureau d'études à 271 000 € H.T. tient compte de la hausse des prix due à l'insularité, mais que, pour autant, l'offre la moins chère à l'ouverture des plis est à 475 000 € H.T..

Françoise JÉHANNO précise que le projet initial de travaux de réhabilitation a été élaboré à moindre coût afin de ne pas dépasser l'enveloppe de PPI. Elle propose de déclarer l'appel d'offres sans suite pour motif économique, et de réaliser uniquement des travaux de mise en sécurité du réservoir N1. Elle propose surtout d'engager une réflexion visant à revoir intégralement le projet de sécurisation et d'augmentation du stockage d'eau traitée sur l'île, en adoptant une solution définitive consistant à réhabiliter une ancienne bâche de 400 m³. Cette option impactera le PPI, qui devra être réétudié également.

Elle précise que la consultation de la maîtrise d'œuvre est déjà lancée afin d'obtenir un projet de marché en septembre 2022 pour une mise en œuvre des travaux avant l'été 2023.

Dominique RIGUIDEL approuve la réorientation du projet en sécurisant le stockage de manière pérenne. Il propose de modifier le PPI soit en reportant certaines opérations, soit en les décalant dans le temps.

Roland GASTINE s'interroge sur le risque d'avoir des remises d'offres encore trop élevées avec le nouveau projet.

Françoise JÉHANNO répond que le risque est moindre car les entreprises devraient diminuer leur marge de

sécurité au regard du diagnostic qui mettra en évidence qu'il n'y a pas de risque structurel.

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **décide de déclarer l'appel d'offres sans suite pour motif économique ;**
- **prend acte de la réorientation du projet de sécurisation et d'augmentation du stockage du Hoëdic.**

- 7) Travaux de renforcement de filière de l'UP du Logo - Questembert communauté

Françoise JÉHANNO rappelle la décision du Bureau du 13 mai 2022 de surseoir à statuer sur le projet de modernisation et de renforcement de la filière de traitement de l'unité de production du Logo à Questembert.

Elle précise que malgré les recherches d'optimisation avec notamment un projet revu à la baisse, réduit au traitement des métabolites, l'offre est à 400 000 € H.T. alors que l'estimation du Bureau d'études s'élève à 180 000 €.

De plus, l'étude réalisée sur le coût d'exploitation de la nouvelle filière de traitement démontre un surcoût attendu d'exploitation de 0,40 €/m³ et un renouvellement du charbon à une fréquence de 3 à 4 mois.

Elle propose de déclarer la consultation sans suite pour motif économique et de reporter cette opération à une date ultérieure.

En cas de non-conformité du taux de métabolite ESA-métolachlore, peuvent s'envisager soit une demande de dérogation, en attendant les futurs travaux soit une mise à l'arrêt de l'unité, avec une importation d'eau traitée à partir de Eaux et Vilaine. Une réflexion doit être menée sur la réhabilitation ou la construction d'une nouvelle unité.

Raymond HOUEIX opte, en cas de non-conformité, pour l'arrêt temporaire de l'unité de production et une alimentation par Eaux et Vilaine. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'une norme environnementale et non sanitaire et espère un changement de réglementation à venir. Jusqu'à présent, les dépassements sont mineurs et restent en deçà de la Vmax.

Françoise JÉHANNO rappelle qu'à ce jour la non-conformité est avérée mais non caractérisée par courrier préfectoral, qui impliquerait soit l'arrêt de l'unité de Production, soit une demande de dérogation avec information auprès des abonnés.

Rolland GASTINE se demande si la solution la moins chère ne serait pas de fermer temporairement les unités de production non conformes et d'importer de l'eau.

Françoise JÉHANNO confirme mais précise qu'il ne sera pas possible de toutes les arrêter.

Elle précise que ce point sera abordé à la commission locale de Questembert Communauté le 7 juillet 2022.

Dominique RIGUIDEL estime que si Eau du Morbihan doit tenir compte de l'inflation due à la crise dans les remises des offres, il n'est pas entendable d'accepter les offres d'entreprises qui profiteraient de la situation pour augmenter de façon inconsidérée leurs offres.

Françoise JÉHANNO confirme, tout en spécifiant que les entreprises prennent des marges de manœuvre car les prix des matériaux flambent et peuvent varier entre la remise des offres et le début des travaux.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- **de déclarer la consultation sans suite pour motif économique ;**
- **de reporter cette opération à une date ultérieure.**

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL

- 8) Projet de dossier de la séance du 1er juillet 2022

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 sera soumis au Comité.

Le Bureau valide cette proposition.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

- 2) Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau

L'information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau sera présentée lors de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2022.

Le Bureau valide cette proposition.

- 3) Lancement du projet de Data Center local et adhésion à la Société Publique Locale (SPL)

Dominique RIGUIDEL rappelle la présentation du projet du Data Center local par Didier ARS et Danielle HAVARD de Morbihan Énergies lors du Bureau du 13 mai 2022.

Il précise que Morbihan Énergies, lauréat de « Territoires d'innovation », porte le projet par le biais d'une Société Publique Locale (SPL) dont Morbihan Énergies détiendrait 51 % des parts sociales.

Il rappelle, d'une part, que le Data Center local sera implanté sur le terrain acquis en copropriété avec Eau du Morbihan sur le site de Fétan-Blay, et d'autre part, que le service informatique est déjà mutualisé en partie avec Morbihan Énergies.

Un certain nombre d'élus interviennent et s'interrogent sur le montage juridique et financier du projet, les capacités techniques de Morbihan Énergies à porter le programme, l'intérêt du syndicat de se placer sur ce domaine d'activités, les moyens dont il dispose pour assurer les prestations annoncées, les caractéristiques de la SPL. Ils énumèrent enfin les projets similaires portés par des collectivités locales ou des porteurs privés dans le Morbihan.

Au regard de l'importance du projet tant sur le volet technique (sécurisation des données, stockage, maintenance, ...), politique (projet partenarial public local) et relationnel (poursuite de la collaboration avec Morbihan Énergies), le Président demande d'approuver le projet.

Françoise JÉHANNO précise que le Data Center Local est un site de stockage et de sauvegarde de la donnée. La SPL propose une offre de services mutualisées avec la possibilité de se doter de prestataires extérieurs. Elle précise que le stockage des données dans un lieu externe au bâtiment contribuera à assurer la sécurité des données, sans surcoût financier annoncé, avec l'avantage de bénéficier d'un service d'astreintes 24h/24.

Benoît ROLLAND demande à pouvoir prendre connaissance des statuts de la SPL avant de se prononcer.

Françoise JÉHANNO répond qu'ils n'étaient pas finalisés lors de l'envoi du dossier du Bureau mais qu'ils

seront joints au dossier du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2022. Elle précise que Morbihan Énergies délibère le 21 juin 2022 sur la création de la SPL.

Puis, elle présente succinctement le projet de statuts avec notamment, la gouvernance, les services « de base » et les services à la carte, le capital social de création (37 000 € dont 1 850 € pour Eau du Morbihan).

Didier GUILLOTIN informe que le courrier reçu par les communes les invitant à adhérer à la SPL démontre un projet bien avancé au regard des réunions de travail.

Françoise JÉHANNO confirme que Mikaël LE MOUËL est associé de longue date sur la partie informatique du projet et Jérôme BOSSAY sur les questions juridiques et financières. Morbihan Énergies s'est fait assister par un Cabinet d'Avocats pour la création des statuts et par CapHornier, une société de conseils financiers auprès des collectivités locales, pour le volet financier.

Jérôme BOSSAY précise que le capital social minimum de création d'une SPL est de 37 000 €. Le financement du projet estimé à un peu plus de 1M € est financé par des fonds propres à hauteur de 600 000 € (participation au capital social des adhérents) et par un emprunt de 400 000 €.

Vincent COWET demande si la SPL rentre dans la réglementation des marchés publics.

Jérôme BOSSAY répond par la négative.

Interrogée sur la question de savoir quel élu au sein de Morbihan énergies conduit le projet, Françoise JÉHANNO informe qu'il s'agit de Jack NOËL, élu à De l'Oust à Brocéliande Communauté. Elle présente l'organisation de la gouvernance de la SPL.

Raymond HOUEIX s'interroge sur le retraitement de l'eau pour le refroidir le Data Center compte tenu de sa future implantation.

Françoise JÉHANNO répond qu'il existe plusieurs techniques de refroidissement autre que l'eau.

Le Bureau valide cette proposition.

CONVENTIONS

- 4) Convention constitutive d'un groupement de commandes lié au siège administratif de Fétan-Blay

Françoise JÉHANNO précise qu'il s'agit d'une régularisation administrative pour tenir compte du départ de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI et d'une mise à jour de la liste des achats couverts par la convention de groupement de commandes.

Jérôme BOSSAY précise que ce dispositif de groupement de commandes entre les 2 syndicats est nécessaire dans la mesure où la copropriété n'est pas considérée comme une personnalité morale et n'a donc aucune identité juridique.

Le Bureau valide cette proposition.

- 5) Avenant n° 2 de prolongation de la convention tri-partite de gestion du barrage de Pen-Mur à Muzillac - Arc Sud Bretagne

Arnaud LE GAL informe que la convention initiale tri-partite de gestion du barrage de Pen-Mur à Muzillac ne comporte pas de clause de tacite reconduction. A ce titre, il est proposé un avenant pour prolonger la durée de 5 ans. Il précise que l'avenant n° 1 signé en 2017 ne prévoyait qu'un « toilettage » technique et un renouvellement uniquement de 5 ans.

Le Bureau valide cette proposition.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 6) Commission consultative des services publics locaux - rapport d'activités 2021

Françoise JÉHANNO rappelle l'obligation de présenter le bilan annuel de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) chaque année avant le 1^{er} juillet.

Elle rappelle notamment la création d'un groupe de travail dédié, chargé d'engager une réflexion sur l'évolution de la grille tarifaire, suite à la demande des associations.

Elle précise que les RPQS et les projets d'évolution de la grille tarifaire seront présentés lors la prochaine réunion de la CCSPL du 8 juillet 2022.

Didier GUILLOTIN se félicite de la collaboration des services auprès des associations.

Le Bureau valide cette proposition.

- 7) Rapport sur le prix et la qualité du service Production et Transport - exercice 2021

Marie ANDRÉAN présente le rapport sur le prix et la qualité de service Production et Transport 2021, à savoir :

- Territoire desservi : 196 communes ;

- Eaux brutes prélevées : 26,2 Mm³ dont 5,2 Mm³ en eau souterraine (20 %). Baisse de 5 % du prélèvement des eaux souterraines par rapport à 2020 ;

- 48 unités (mobilisation des unités de Tréauray 1 et Ar C'Hastell) ;

- Eau traitées : 24,6 Mm³ produits (+ 1 %) ;

29,4 Mm³ vendus en gros (+ 2 %) ;

5 Mm³ achetés (+8 %) ;

- Réseau d'interconnexions : 8,8 Mm³ introduits (+ 5 %) dus à une meilleur mobilisation des UP de Mangoër 1 et 2, et, la mise en service de Ar C'Hastell. A noter également une augmentation des volumes exportés :

- vers Pluherlin et Josselin en raison des travaux sur le barrage du Lac au Duc ;
- vers Grand-Champ pour GMVA au regard de la problématique des métabolites sur le réservoir de Kénéah Guen à Grand-Champ ;

- Mode de gestion du service : 10 contrats d'affermage ;

8 marchés de services ;

1 régie (à noter la fin de la régie sur la commune de Langonnet à compter de 2022 et l'intégration au contrat SAUR par avenant) ;

Exploitants : SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS ;

- 29,4 Mm³ vendus pour 18,5 M€ de recettes avec un TFEG de 0,64 € HT/m³ (0,66 € HT/m³ en 2022) ;

- Les indicateurs de performance ;
- L'encours de la dette au 31 décembre 2021 : 28,9 M€ ;
- L'appel à projets dans le cadre des actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Elle rappelle que la zone D est actuellement en consultation. Après avis de la CAO, le marché devrait être attribué en septembre 2022.

Le Bureau valide cette proposition.

- 8) Rapport sur le prix et la qualité du service Distribution - exercice 2021

Marie ANDRÉAN présente le rapport sur le prix et la qualité de service Distribution 2021, à savoir,

- Le territoire desservi ;
- Mode de gestion du service : 4 délégation de service public (DSP) à paiement public ;
 - 6 affermages ;
 - 1 marché de service ;
 - 2 régies avec ou sans assistance ;
- Échéance des contrats : zone c en consultation – Commission concession le 22/06/2022 pour négociation - présentation au Comité Syndical le 30/09/2022 ;
- 113 500 abonnés ;
- 11 Mm³ consommés. Marie ANDRÉAN souligne la difficulté d'avoir des valeurs fiabilisées au regard des changements de contrats avec les exploitants et d'une modification des dates des relevés de compteur ;
- 17 abonnés/km (en comparaison : 120 ab/km pour Vannes et 40 ab/km pour Lorient agglomération) ;
- Tarifs : Françoise JÉHANNO souligne la tendance des abonnés du tarif jaune à se reporter sur le tarif bleu. La question du maintien de tarif jaune se pose ;
- Au 1^{er} janvier 2022 une facture moyenne de 120 M³ s'élève à 326 € T.T.C. ;
- 20 M€ de recettes de ventes d'eau au tarif Distribution ;
- Les indicateurs de performance.
- 48,7 M€ d'encours de la dette
- Participation de 0,15 €/abonné/an au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le Bureau valide cette proposition.

COMPÉTENCE PRODUCTION

- 9) Modernisation de l'unité de production d'eau potable de Toultreincq - Roi Morvan communauté

Françoise JÉHANNO précise que la CAO se réunira le 1^{er} juillet 2022.

Le Bureau valide cette proposition.

- 10) Délégation de maîtrise d'ouvrage à Pontivy Communauté - Travaux sur le réservoir de Cosquer à Malguénac

Françoise JÉHANNO précise qu'initialement ce point n'était pas à l'ordre du jour de la réunion du Comité Syndical en l'absence de retour du projet de convention avec Pontivy Communauté. Elle précise qu'il s'agit d'une simple régularisation patrimoniale entre les 2 parties.

Le Bureau valide cette proposition.

INFORMATION ET PROSPECTIVES

- 11) Situation des ressources en eau - point sécheresse

Dominique RIGUIDEL rappelle l'arrêté cadre préfectoral sur la gestion de la sécheresse du 18 mars 2022. Le département est placé en vigilance sécheresse depuis le 6 mai 2022.

Françoise JÉHANNO précise que l'arrêté vigilance sécheresse n'impose pas de restriction. Elle ajoute que le Préfet du Morbihan a pris un arrêté pour placer Groix en crise sécheresse depuis le 3 juin 2022, réglementant temporairement les prélèvements d'eau potable et en imposant des restrictions d'usage.

Elle ajoute que Eau du Morbihan adresse toutes les semaines un état des ressources de la zone interconnectée et des zones individuelles à la DDTM.

Elle alerte sur l'état de la ressource du secteur de Roi Morvan Communauté qui nécessite une vigilance particulière tant que les travaux sur l'unité de Production de Toulreincq ne seront pas faits. Elle précise qu'en cas d'insuffisance de la ressource, ce secteur ne pourra être alimenté par le réseau d'interconnexions.

Elle demande aux élus leurs positions sur une éventuelle communication, soit auprès de nos membres, soit auprès de toutes les communes du secteur, soit directement auprès des abonnés via les délégataires. Elle précise qu'un dossier de presse, à disposition pour les élus, va être élaboré.

Benoît ROLLAND propose qu'un courrier signé par le Président soit envoyé dès que possible à toutes les communes du territoire de Eau du Morbihan. Il pourrait reprendre le schéma des différents stades d'alerte sur une page. De plus, un SMS pourrait être adressé par les exploitants aux abonnés dès à présent.

Dominique RIGUIDEL propose d'envoyer le courrier à chaque membre, charge à eux ensuite de transférer aux communes.

Françoise JÉHANNO pense que la démarche doit être proportionnelle aux restrictions directement en lien avec l'arrêté préfectoral.

Roland GASTINE approuve la démarche d'une communication préventive.

Benoît ROLLAND insiste sur l'utilité d'une communication vers les communes mais également vers les abonnés. Il considère que l'information préserve également la collectivité en cas de problème, de se voir reprocher de ne pas avoir suffisamment incité les abonnés à réduire leur consommation.

Dominique RIGUIDEL approuve cette double communication dès à présent. Il propose également de l'afficher bien en évidence sur le site internet de Eau du Morbihan.

Françoise JÉHANNO prend note de cette demande. Elle précise que le site internet affiche déjà sur la page de garde dans « les dernières actualités » un texte sur la sécheresse. Elle propose d'y insérer la fiche distribuée par la préfecture.

Marie ANDRÉAN confirme la possibilité de diffuser un message simple par SMS et par mail aux abonnés de Eau du Morbihan par le biais des exploitants.

Françoise JÉHANNO rappelle que l'unité de production de Toultreincq est alimentée aujourd'hui par la prise d'eau sur l'Ellé, puis par les carrières lorsque le débit de l'Ellé est insuffisant. Le déstockage des carrières doit se faire le plus tard possible.

Elle précise que la prise d'eau de l'usine de Barrégant dans l'Ellé est soumise à un débit minimal (1/20^{ème} du module). Au vu de la sécheresse actuelle, il lui semble nécessaire, d'une part, d'anticiper et de demander une dérogation pour abaisser le débit minimal, dès à présent, pour retarder le déstockage des carrières servant à l'alimentation et d'autre part, alerter les élus du secteur.

Elle rappelle que Eau du Morbihan a déjà alerté sur l'inadaptation de l'arrêté cadre sécheresse sur les difficultés d'anticiper mais sans être entendu par les services de l'État. Cette année, la sécheresse, engendre le risque de ne plus pouvoir alimenter le territoire en eau potable dès septembre, si le déstockage des carrières n'est pas retardé. Elle précise que le sujet sera de nouveau évoqué au Comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) de la semaine prochaine. Elle informe avoir déjà alerté la DDTM et l'ARS par mail.

Arnaud LE GAL précise que la baisse du débit minimal est moins impactant sur la vie et la circulation des espèces en début d'été qu'à l'automne.

Benoît ROLLAND demande quelles sont les conséquences, si pour s'assurer de pouvoir continuer à alimenter les abonnés en eau potable en septembre, on déroge à la réglementation.

Arnaud LE GAL répond que le Syndicat peut être verbalisé et si le seuil n'est pas respecté. Il s'agit d'un délit pénal et les associations peuvent déposer un recours.

Il précise qu'un module d'un cours d'eau est un débit moyen pluriannuel en un point. Il est évalué par la moyenne des débits moyens annuels sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative des débits mesurés ou reconstitués.

Françoise JÉHANNO pense qu'il sera difficile d'alerter les communes si le préfet ne prend pas de mesure.

Jérôme REGNIER souhaite quand même qu'une sensibilisation sur la réduction des consommations d'eau soit envoyée aux abonnés et aux élus.

Dominique RIGUIDEL souhaite également une communication non alarmiste.

Vincent COWET souhaite alerter dès à présent le Préfet avec une demande de dérogation afin éviter une rupture d'approvisionnement.

Le Bureau valide cette proposition.

INFORMATION ET PROSPECTIVES

- 9) Situation des ressources en eau - point sécheresse

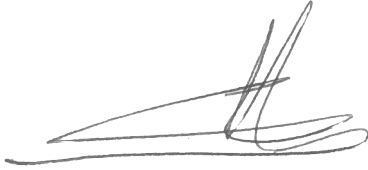
Ce point a été présenté à l'ordre du jour de la réunion de Comité.

Le Bureau valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président lève la séance à 12h48.

Signature du Secrétaire de séance
Vincent COWET.



Signature du Président de séance,
Dominique RIGUIDEL.



Date de publication : 24/08/2022